

Réunion du 30 juin 2025

COMITE SYNDICAL
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

03 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

OBJET

INSTALLATION DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION - 3^{ème} PROGRAMME TRAVAUX 2025
COMMUNES

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-2 et suivants ;

VU la liste ci-annexée des délégués syndicaux présents ou ayant donné pouvoir ;

VU le rapport N° 2025.06.30 - 07 du Président du Syndicat Mixte ;

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvés les projets d'installation de vidéoprotection des communes dont la liste est jointe en annexe de la présente décision dont les montants associés ont été entérinés par délibération des conseils municipaux ou par lettre d'intention.

Article 2 : Est approuvé le lancement d'un nouvel accord-cadre à bons de commande avec répartition par lots géographiques précisant les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées pour la mise en œuvre opérationnelle et l'installation de systèmes de vidéoprotection.

Article 3 : Sont approuvées les modalités de versement des contributions des communes concernées conformément à la délibération correspondante.

Article 4 : Le Président du SMO est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent programme d'investissement.

Adoptée à main levée, à l'unanimité

Didier MARSALEIX,
Président du Comité Syndical



Transmis au représentant de l'Etat le : **03 JUIL. 2025**

Accusé de réception en Préfecture n°

Date de publication : **07 JUIL. 2025**

Si vous désirez contester la présente décision, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cour Bugeaud, 87000 LIMOGES

EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORRÈZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Philippe MOULIN, Madame Sabine MELIN, Monsieur Philippe MAZEYRIE, Monsieur Serge LANGLADE, Monsieur Christian BORDE, Monsieur Bernard ITURRIA, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Christian CHATRAS, Monsieur Olivier GUIGNARD, Monsieur Alain RIGOUX, Madame Jeanine POUJOL, Monsieur Marc MILLON, Monsieur Philippe BERTHAUD, Monsieur Jean-Bernard ESTRADÉ, Monsieur Hervé BRUCY, Monsieur Jean-Pierre VIALLE, Monsieur Jean-Marie ROME, Monsieur Olivier JAYOUT, Monsieur Pierre FOURCHES, Monsieur Thierry DA FONSECA, Monsieur Michel BOURZAT, Monsieur Jean-Marc POUGET, Monsieur Robert COLOMBIER-LEYRAT, Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Eric LASCAUX, Monsieur Christophe DELMAS, Monsieur Michel BARRASSIN, Monsieur François FILLATRE.

Pouvoirs :

Monsieur Frédéric LE MORVAN	à	Monsieur Philippe MOULIN
Monsieur Eric ZIOLO	à	Monsieur Michel BARRASSIN
Monsieur Gérard TAVERT	à	Madame Jeanine POUJOL
Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Hubert BOURNOL	à	Monsieur Christian CHATRAS
Monsieur Didier BEAUMONT	à	Monsieur Thierry DA FONSECA
Madame Annie MARTIN	à	Monsieur Didier MARSALEIX
Monsieur Christian SOL	à	Monsieur Serge LANGLADE
Monsieur Pascal MONTIGNY	à	Monsieur Bernard ITURRIA
Madame Séverine CHAZAL	à	Monsieur Philippe GILET
Monsieur Stéphane BRUXELLES	à	Monsieur Jean-Marc POUGET
Monsieur Romain CHAUMEIL	à	Monsieur Jean-Bernard ESTRADÉ
Monsieur Jean-Louis MICHEL	à	Monsieur Claude ACHARD
Monsieur Alain LAPACHERIE	à	Monsieur Alain RIGOUX
Monsieur Daniel FREYGEFOND	à	Monsieur Olivier JAYOUT
Monsieur Gérard COIGNAC	à	Monsieur Pierre FOURCHES
Monsieur Fabrice QUERO	à	Monsieur Philippe BERTHAUD

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental peut valablement siéger et délibérer.

VIDEOPROTECTION
COMMUNES
PROJETS 2025 DELIBERES

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

0 3 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COMMUNES	Projet Investissement 2025 Montant prévisionnel HT
ARNAC POMPADOUR	30 042 €
BEYNAT	58 160 €
BRIGNAC LA PLAINE	38 966 €
DONZENAC	132 378 €
JUILLAC	26 665 €
LIGINIAC	10 726 €
MALEMORT	77 942 €
NAVES (engagement financier)	14 484 €
NESPOULS	14 011 €
OBJAT (CM le 24/06)	50 087 €
SADROC	14 114 €
SAINT ANGEL	13 596 €
SAINT PRIEST DE GIMEL	7 359 €
SAINT ROBERT	32 371 €
SAINT SOLVE	10 860 €
SAINT SORNIN LAVOLPS	20 755 €
SALON LA TOUR	17 888 €
TOTAL	570 404 €